Exercice 1990 - Réduction de créances

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : En application de la loi n° 85.98 du 25 janvier 1985 portant sur le redressement et la liquidation judiciaire des entreprises en difficulté (modalités exposées en détail au Conseil Municipal du 6 novembre dernier), le Conseil Municipal est informé :

- que la collectivité a reçu un plan d'apurement de passif prévoyant le règlement des créances à hauteur de 80 % et l'étalement des règlements d'avril 1991 à avril 1998,

- que l'ordonnateur a accordé la remise de dette sollicitée soit 20 % des créances conformément au tableau ci-dessous :

Budget Eaux

1982	20 %	de 4 593,31 F	=	918,66 F
1983	20 %	de 1 909,42 F	=	381,88 F
				1 300,54 F

Budget Assainissement

1982	20 %	de 2 284,36 F	=	456,87 F
1983	20 %	de 1 030,53 F	=	206,11 F
				662,98 F

Les réductions ci-dessus portant sur des exercices clos, il convient d'établir un mandat à l'ordre du Receveur Municipal.

En conséquence, les mandats ci-après seront émis à l'ordre du Comptable Municipal :

I - sur le budget Eaux

1 300,54 F 992/87490.30700

II - sur le budget Assainissement

662,98 F 993/87490.30800

Les crédits nécessaires figurent au budget 1990 aux imputations sus-indiquées.

Sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, les propositions du Rapporteur.